

**FÉDÉRATION  
PROFESSIONNELLE  
DES JOURNALISTES  
DU QUÉBEC**

Sondage accès à l'information

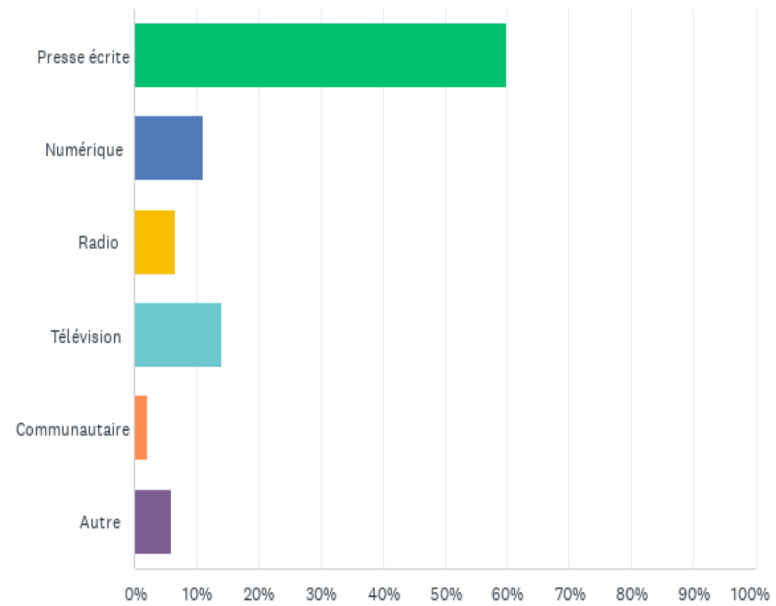
Réalisé entre les mois de janvier 2022 et juin 2022

147 membres participants

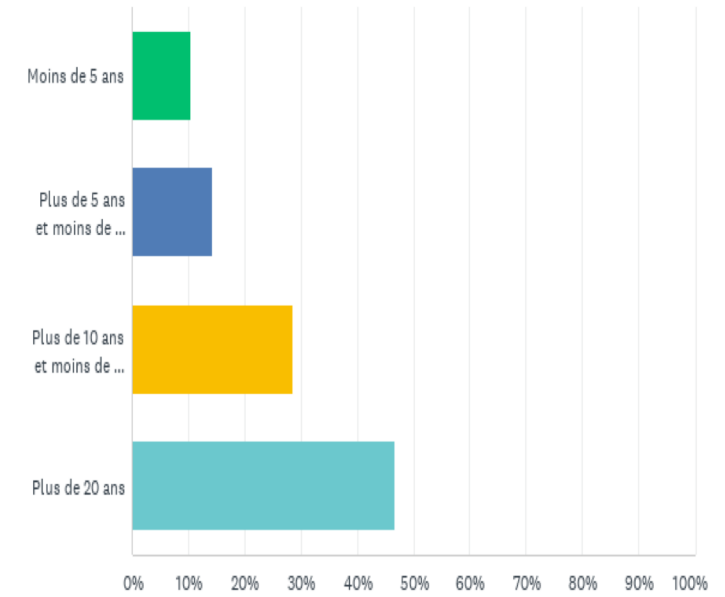
# Données descriptives

- 147 membres ont répondu au sondage
- 44 participant.e.s n'ont jamais eu à faire une demande d'accès à l'information
- La majorité des répondant.e.s avaient plus de 10 ans d'expérience de travail (74%)
- La majorité des répondant.e.s travaillaient dans le domaine de la presse écrite (60%)

Q15 Pour des fins statistiques, merci de nous indiquer: Dans quel secteur des médias travaillez-vous principalement ?



Q14 Pour des fins statistiques, merci de nous indiquer: Depuis quand êtes-vous journaliste ?



Ce nuage de mot reprend les plus grandes occurrences. Même pour les problèmes rencontrés durant les demandes, les municipalités et les ministères reviennent le plus souvent.

Q2 Auprès de quelles instances faites-vous / avez-vous déjà effectué une ou plusieurs demandes d'accès à l'information (ministère) (municipalité/Ville) (organisme parapublic) (autre : précisez) ?

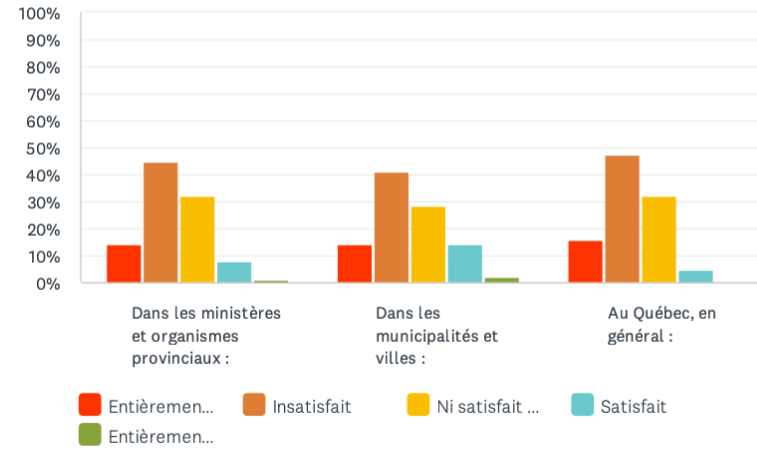
Villes et des Services sociaux CIUSSS Ministère de l'Environnement du Québec de la Justice  
centres de services du travail Québec Gatineau CNESST Agence etc  
Commission le SQ de la Santé au Ministère de la  
Gouvernement du Québec Municipalité ministères provinciaux et  
municipalités et organismes ministères  
provinciaux et fédéraux et de services scolaires Ville de Qc ministère  
Environnement à provincial Ville de Montréal Canada Ville Sécurité publique  
villes différents ministères Ministère des Transports Sûreté du Québec Ministère de  
la Santé et Gouvernement organisme parapublic

# L'accès à l'information difficile

- 94 répondant.e.s ont indiqué avoir rencontré un obstacle ou des difficultés lors d'une demande.
- La majorité des journalistes sondés indiquent avoir pu compter sur l'appui de leur employeur, seul 12% disent qu'ils n'ont pas été appuyés lors de leurs demandes d'accès à l'information.
- Malgré la difficulté de l'accès à l'information et des obstacles rencontrés, la majorité n'ont pas eu recours à la révision (48%) (ont été en révision: 37%).

### Q3 À combien évaluez-vous la qualité du système d'accès à l'information ?

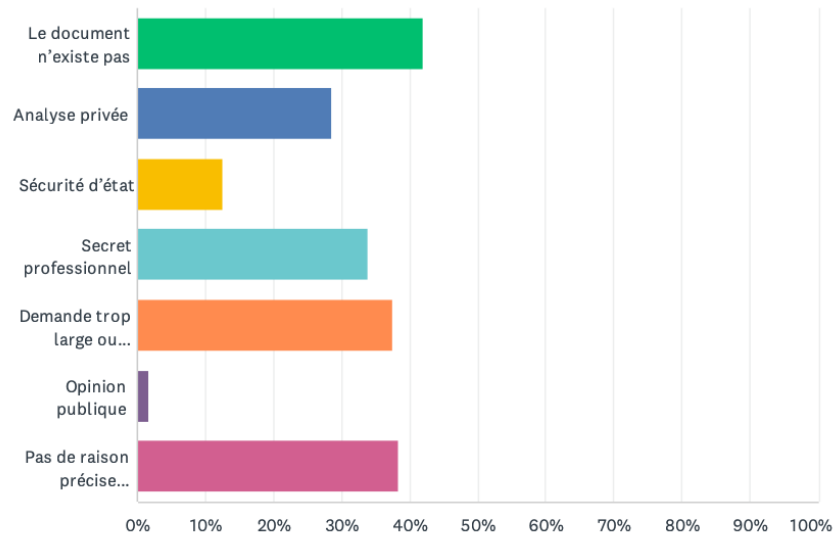
Réponses obtenues : 117 Question(s) ignorée(s) : 30



	ENTIÈREMENT INSATISFAIT	INSATISFAIT	NI SATISFAIT NI INSATISFAIT	SATISFAIT	ENTIÈREMENT SATISFAIT	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Dans les ministères et organismes provinciaux :	14.29% 16	44.64% 50	32.14% 36	8.04% 9	0.89% 1	112	2.37
Dans les municipalités et villes :	14.29% 14	40.82% 40	28.57% 28	14.29% 14	2.04% 2	98	2.49
Au Québec, en général :	16.04% 17	47.17% 50	32.08% 34	4.72% 5	0.00% 0	106	2.25

## Q5 Quels sont les motifs de refus les plus souvent évoqués ?

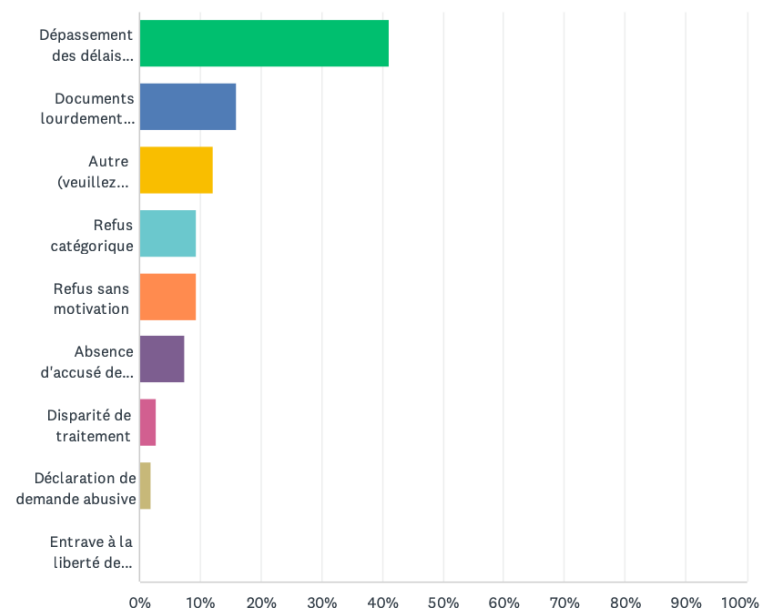
Réponses obtenues : 112 Question(s) ignorée(s) : 35



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Le document n'existe pas	41.96%	47
Analyse privée	28.57%	32
Sécurité d'état	12.50%	14
Secret professionnel	33.93%	38
Demande trop large ou abusive	37.50%	42
Opinion publique	1.79%	2
Pas de raison précise (article 37)	38.39%	43
Nombre total de participants: 112		

## Q7 Quel est le problème le plus fréquemment rencontré lorsque vous faites une demande d'accès ?

Réponses obtenues : 107 Question(s) ignorée(s) : 40



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Dépassement des délais légaux	41.12%	44
Documents lourdement caviardés	15.89%	17
Autre (veuillez préciser)	12.15%	13
Refus catégorique	9.35%	10
Refus sans motivation	9.35%	10
Absence d'accusé de réception ou de réponse	7.48%	8
Disparité de traitement	2.80%	3
Déclaration de demande abusive	1.87%	2
Entrave à la liberté de presse	0.00%	0
<b>TOTAL</b>		<b>107</b>



# Autres commentaires des participants

- Plusieurs ont noté que les demandes d'accès à l'information se multiplient alors que certaines données étaient auparavant publiques. Notamment auprès des villes et des municipalités.
- Certaines données de bases ne sont plus accessibles malgré des politiques de transparence des villes et municipalités. Ce qui complexifie aussi l'accès à l'information pour la citoyenne ou le citoyen.
- Les ministères se relancent souvent entre eux et cela a pour effet de repousser largement les délais des réponses.
- Plusieurs pigistes ont mentionné qu'ils avaient peu de soutien pour faire leurs demandes et les suivis sur plusieurs mois.
- Plusieurs ont dénoncé le recours systématique à l'article 47, soit l'ajout de 10 jours supplémentaires, et ce, dès l'envoi de la demande d'accès à l'information.
- La majorité ont mentionné la nécessité de revoir les processus, les règles et la loi entourant l'accès à l'information.